

Bureau du 25 février 2002

Décision n° B-2002-0414

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Rue Lesire - Requalification de la rue et de ses abords - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent projet de décision du Bureau concerne la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement Labarthe-Berim, par notification en date du 2 janvier 1997, pour l'abaissement de la rue Lesire au niveau du sol et l'aménagement d'un carrefour urbain entre l'avenue Thorez et la rue Lesire à Vaulx en Velin. Le montant de l'avenant est de 5 445,41 € HT, soit 6 512,71 € TTC. Il équivaut à une augmentation de 9 % du montant du marché de maîtrise d'œuvre initial.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention locale d'application du contrat de ville d'agglomération et du grand projet de ville de Vaulx en Velin signé entre la Communauté urbaine, la commune de Vaulx en Velin, l'Etat, la Région et le département du Rhône, le principe d'un futur projet de renouvellement pour les quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe a été inscrit.

Sans attendre la définition de ce projet global, un certain nombre d'interventions ponctuelles de nature à améliorer, dans l'immédiat, la vie quotidienne des habitants sans hypothéquer aucune option future, méritent d'être réalisées.

La requalification de la rue Lesire et de ses abords en est une.

L'objectif de l'opération consiste principalement à améliorer les liaisons entre les quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe ainsi qu'à améliorer la desserte des équipements publics implantés le long de la rue et aujourd'hui enclavés, en vue de valoriser ces équipements.

La valorisation du secteur doit passer par une opération d'abaissement de la rue Lesire au niveau du sol, par l'aménagement d'un carrefour urbain entre l'avenue Thorez et la rue Lesire et par une restructuration des espaces en liaison avec le fonctionnement des équipements existants et à venir.

Par délibération n° 1996-1124 en date du 31 octobre 1996, le conseil de Communauté a accepté de confier la maîtrise d'œuvre des travaux au groupement Labarthe-Berim pour un montant de 60 730,20 € HT, compte tenu d'un coût de travaux estimé alors à 796 375,46 € HT.

Pour mener à bien ce projet, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié en janvier 1997 au groupement Labarthe-Berim pour un montant de 60 730,20 € HT.

La phase avant-projet a été réalisée de 1997 à la fin de 1998 pour un montant de 23 759,86 € HT, soit 28 654,39 € TTC (TVA 20,60 %). Puis l'actualité et les priorités du grand projet urbain de Vaulx en Velin ont conduit à différer cette opération.

Sa relance doit s'effectuer à partir de la phase projet pour un montant de 42 415,75 € HT, soit 50 729,24 € TTC.

En conséquence, le marché de maîtrise d'œuvre initial doit faire l'objet d'un avenant, compte tenu d'une augmentation différenciée du coût prévisionnel des travaux qui est maintenant estimé à 899 449,20 € HT, soit 1 075 741,24 € TTC. Le montant du marché initial subit donc une revalorisation de l'ordre de 5 445,41 € HT, soit 6 512,71 € TTC.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable sur cette procédure, la commission permanente d'appel d'offres a également émis un avis favorable et motivé sur ce dossier ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable émis par monsieur le vice-président chargé des marchés publics ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres ;

Vu les délibérations du Conseil n° 1996-1124 et 2002-0444, respectivement en date des 31 octobre 1996 et 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement Labarthe-Berim pour la requalification du secteur compris entre l'avenue Maurice Thorez et la rue Lesire à Vaulx en Velin.

2° - La dépense prévisionnelle correspondante est inscrite à la PPI 2002-2007 de la Communauté urbaine et fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 42 415,75 € HT, soit 50 729,24 € TTC, en dépenses, comprenant le solde du marché initial revalorisé et l'avenant à répartir selon l'échéancier suivant :

- 42 743,50 € TTC en 2002,
- 7 985,74 € TTC en 2003,

compte 231 510 - fonction 824 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,